



Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 39

Juin | 2016

Éditorial



La fonction de Président du Conseil communal ne dure qu'une année, mais c'est 365 jours remplis d'événements et de moments inoubliables.

En effet, même si l'on est un Payernois actif dans les activités associatives depuis 30 ans, représenter le législatif à presque toutes les sollicitations des sociétés locales est un enrichissement personnel. J'ai pu faire plus ample connaissance avec des personnes engagées bénévolement dans la vie sportive et culturelle de notre commune, côtoyer des citoyens lors de moments de fête et ainsi m'assurer que, quoi que l'on en dise, dans notre cité de la Reine Berthe, une vie sociale existe et elle peut participer à l'intégration des nouveaux arrivants. Les occasions ne manquent pas. Il faut les saisir !

Dans le rôle de premier citoyen, il ne faut pas oublier celui de président du législatif et du bureau électoral. Cette dernière année de législature a été marquée par plusieurs scrutins, y compris deux élections, une fédérale en octobre 2015 et les communales de ce printemps. Toutes ces activités ne pourraient pas être menées à bien sans l'appui très professionnel du personnel du greffe municipal et du service de la population.

Pour avoir pu effectuer ce mandat avec plaisir, je tiens à remercier mes secrétaires du Conseil et du bureau électoral, mais aussi ma famille qui m'ont soutenu.

Que les habitants de Payerne poursuivent sur cette route en perpétuant nos traditions.

Jean-Marc Chatelanat

Président du Conseil Communal

Nouvelle Municipalité pour la législature 2016-2021



De gauche à droite: M. Stéphane Wicht, secrétaire Municipal, MM. André Bersier, Eric Küng et Julien Mora, Municipaux, M. Joseph Micco, secrétaire Municipal adjoint. Devant: Mme Christelle Luisier Brodard, Syndique et M. André Jomini, Municipal.

Répartition des dicastères

André Bersier

- Urbanisme et Travaux
- Abbatale

André Jomini

- Infrastructures
- Sécurité
- SPOP

Christelle Luisier Brodard

- Administration générale
- Promotion économique
- Vignes
- Culture

Eric Küng

- Finances
- Affaires sociales
- Santé

Julien Mora

- Bâtiments
- Formation
- Sports

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 Les informations Municipales**
◇ Communication des décisions municipales
- 4 Les Annonces**
◇ Mobilité – Plan de mobilité
- 5 Le Portrait**
◇ La Commune se présente
- 6 Les Actualités**
◇ Fin de travaux
- 7 La Spéciale**
◇ Merci à nos deux municipaux sortants
- 8 Les avis officiels**
◇ Fauchage des terrains incultes
- 9 Les Divers**
◇ Pro Senectute Vaud,
- 10 Parole aux Jeunes**
◇ Une nouvelle rubrique
- 11 Gens d'ici et d'ailleurs**
- 12 Les avis officiels**
◇ Information sur votre eau de consommation
- 14 Les Divers**
◇ Le Salon des Dégustations 2016
◇ Le KVO mobile est arrivé
- 15 Le Calendrier**
◇ Fête fédérale de lutte Estavayer 2016
◇ Prochaines manifestations
- 16 La Der**
◇ La Municipalité sortante

Communication des décisions municipales

Suite des Préavis adoptés par la

Municipalité en 2016

Préavis n° 06/2016 : Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Le présent préavis a pour but de mettre en œuvre les dispositions légales, de se conformer à leur contenu et, dès lors, de proposer au Conseil communal le résultat des réflexions de la Municipalité au sujet du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de ses membres, pour la législature 2016-2021.

La Municipalité demande au Conseil communal de voter les résolutions suivantes :

- maintenir le taux d'activité du syndic à 80% ;
- maintenir le taux d'activité des conseillers municipaux à 50% ;
- fixer la rémunération des membres de la Municipalité pour la prochaine législature (2016-2021) de la façon suivante : syndic : Fr. 120'000.—, conseillers municipaux : Fr. 75'000.—. Les vacances sont comprises dans ces montants

Préavis n° 07/2016 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos.

Récemment, la société Sinef SA, pour le compte de Groupe E Celsius (anciennement Frigaz), a reçu des demandes de raccordement au gaz de propriétaires d'habitations du chemin Joli-Clos. Dans le cadre des relations interservices, Sinef SA s'est notamment approché du service des eaux communal pour connaître ses intentions.

La conduite d'eau et de défense incendie, propriété communale, est entièrement sur le domaine privé. Les propriétaires privés ont été invités à une séance explicative sur l'enjeu du projet. Une lettre leur a été adressée pour accord de principe. Les propriétaires des

fonds sur lesquels passe la conduite d'eau communale ont validé le document, sous réserve d'une inscription de servitude au Registre Foncier.

La conduite d'eau potable et de défense incendie de cette rue date de 1976, elle est en matériaux fibrociment (Eternit). La cause des interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est entrée dans un processus normal de vieillissement.

La Municipalité demande au Conseil communal de voter la résolution suivante :

- d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie du Chemin Joli-Clos pour un montant de Fr. 105'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Préavis n° 08/2016 : Crédit d'études pour la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne.

La première étape des travaux de l'Abbatiale sera terminée fin 2017 début 2018. L'objectif principal de cette étape a été la sauvegarde du bâtiment, notamment, les mesures de consolidation des fondations et la réfection des toitures. Cette étape a permis de stopper la détérioration de l'Abbatiale. (...)

Afin de préparer la 2^e étape, un crédit d'études est nécessaire pour élaborer dans le détail les différentes mesures de restauration, de mise en valeur et d'aménagement du site historique ainsi que de la Place du Marché. L'étude comprendra également une part d'essais et de tests.

Cette étape découle de la stratégie de rétablir le rôle central de l'Abbatiale sur la Place du Marché en mettant en place les structures visant à animer le centre historique et ses abords. L'un des éléments clé est bien la définition d'un concept muséal et la planification d'un parcours de visite moderne et attractif ainsi que l'étude

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

favorisant le développement d'activités commerciales sur la Place du Marché et ses abords. La conservation de l'Abbatiale reste bien entendu au centre même de toutes les attentions, mais la survie du site dépend grandement de l'attractivité publique et touristique qu'il dégagera à futur.

La Municipalité demande au Conseil communal de voter la résolution suivante :

- d'approuver le lancement de l'étude de la 2^e étape en vue de la conservation, de la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne et d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 750'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations.

Préavis n° 09/2016 : Modification du règlement du Conseil communal tenant compte en particulier des adaptations de la Loi sur les Communes entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2013.

Le présent préavis a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil communal un projet de modification de son règlement dans l'optique d'une mise en conformité avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les Communes (LC) révisée au 1^{er} juillet 2013.

Suite à la modification de la LC adoptée par le Grand Conseil vaudois, le Service des Communes et du Logement (SCL) a édicté un règlement-type pour les Conseils communaux. Partant du fait que le règlement du Conseil communal de Payerne avait subi une refonte complète au cours de l'année 2008, il a été décidé de travailler sur la base du règlement actuel et d'y intégrer les modifications demandées par l'entrée en vigueur des adaptations de la LC au 1^{er} juillet 2013. Ceci se justifie par le fait que le règlement actuel permet une bonne organisation du Conseil communal et qu'il n'y a pas lieu de le modifier en profondeur.

La Municipalité demande au Conseil communal de voter la résolution suivante :

- d'adopter la modification du règlement du Conseil communal tenant compte en particulier des adaptations de la Loi sur les Communes entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013 ;

Les préavis complets peuvent être consultés sur www.payerne.ch **JOM**

Bibliothèque DLT de Payerne

La bibliothèque de Payerne sera fermée durant les vacances d'été, du 5 juillet au 22 août, mais ouverte tous les samedis durant cette période, de 9h30 à 11h30.

Vous pourrez, à cette occasion, échanger vos livres et rencontrer les bibliothécaires présentes. Nous avons en outre préparé 2 concours pour cet été, l'un adressé aux enfants, l'autre aux adultes. Nous espérons que vous aurez du plaisir à chercher et trouver les solutions aux questions posées. Récemment, nous avons acheté les dernières nouveautés.

D'autre part, nous avons préparé une sélection de romans pour l'été. Venez les emprunter !

Bon été à tous et ne manquez pas de nous rendre visite durant ces prochaines semaines!

PAYERNE, VILLE FLEURIE

"Ensemble, fleurissons notre ville"

Résidents payernois, vous disposez d'une fenêtre, d'un balcon, d'une terrasse, d'un jardin visibles de la rue? Vous aimez jardiner, planter, prendre soin de vos fleurs? Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous au concours **«Payerne, ville fleurie»**.

La Société de Développement de Payerne vous invite à remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et à le retourner au plus tard **jusqu'au 15 juillet 2016** à l'adresse suivante: Marie-France Berset-Ballif, Rue du Châtelet 6, 1530 Payerne ou sdpayerne@gmail.com. (voir règlement au verso)

De fenêtre en balcon, de jardin en terrasse, créons ensemble une harmonie de couleurs et de senteurs qui contribuera ainsi à faire de Payerne une ville fleurie, agréable et vivante.



Inscription au concours «Payerne, ville fleurie»

Nom: Prénom:

Adresse:

Etage: Téléphone:

CATEGORIES D'INSCRIPTION (veuillez cocher)

- chaque participant ne peut concourir que pour une adresse et dans une seule catégorie -

Catégorie A: fenêtres et balcons

Catégorie B: terrasses et jardins

Catégorie C: commerces, restaurants, bars

Date: Signature:

à retourner **jusqu'au 15 juillet 2016** à Marie-France Berset-Ballif, Rue du Châtelet 6, 1530 Payerne ou sdpayerne@gmail.com

LES ANNONCES

Mobilité – Plan de mobilité

Notre cité connaît l'une des plus grandes évolutions démographiques et se rapproche gentiment du statut politique de ville (10'000 habitants).

Cette évolution engendre de nouvelles problématiques, dont, notamment, la mobilité. Pour chaque plan de quartier, chaque nouveau projet, les problématiques de mobilité doivent être étudiées, puisqu'ils génèrent souvent des interrogations du voisinage.

La question du parking des voitures, des 2 roues et de leurs accès, doit être résolue. Les liaisons piétonnes avec le domaine public ou avec le quartier doivent aujourd'hui être définies dans le cadre d'une mise à l'enquête d'une construction.

D'une manière générale, notre Municipalité se soucie aussi de ces problématiques et elle a mis en route plusieurs projets dont il convient de citer :

- un concept de trafic au centre-ville (dans le cadre du plan directeur) ;
- un concept de circulation pour la mobilité douce (vélo et cheminements piétons dans le cadre du plan directeur) ;
- la mise en place d'une ligne de bus urbaine La Coulaz-Gare-Hôpital pour le début 2018 ;
- un concept public (locations de vélos) sur l'ensemble du périmètre de la cité.

Tous ces projets doivent encore se formaliser et ils seront, sous réserve de l'approbation des crédits par le Conseil communal, mis en exploitation progressivement.

Les entreprises qui ont plus de 50 collaborateurs peuvent aussi participer à cette problématique de la mobilité en engageant une étude de gestion de mobilité d'entreprise (Plan de mobilité d'entreprise).

Comme Payerne fait partie des communes labellisées «Cité de l'Énergie» depuis 2015, les entreprises peuvent bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à Fr. 5'000.- pour établir leur plan de mobilité d'entreprise (dernier délai février 2017).

MG

Documentation sous : www.gestionmobilité.ch

Exemples de mesures sous : www.mobilservice.ch

Contact suisse romande Suisse énergie : matthieu.chenal@varietude.ch

De nouveaux défis à gérer



1ER AOUT 2016

Place devant la Coop
(Place Général Guisan)

Animations
Corps de musique l'Avenir
Bal avec l'orchestre «Panache»

16h30 Atelier de confection de lanternes par les enfants (gratuit)

17h00 Ouverture de la place de fête (animation)

19h00 Concert animation par l'Avenir - Verre de l'amitié

19h45 Sonnerie des cloches

20h00 **Manifestation patriotique**

- Message de M. Nicola Donadello, Président du conseil communal

- Allocution de M. Darius Rochebin, journaliste à la RTS

- Hymne national

20h30 Grand lâcher de ballons des enfants

20h45 Cortège (Place Général Guisan – Rue de la Gare – Rue du Temple – Grand-Rue – Place Général Guisan)

21h00 Feu de joie / Ouverture du bal par l'orchestre «Panache»

21h15 Apéritif dînatoire pour les invités

22h45 Superbe feu d'artifice

02h00 Fin de la manifestation

Buvette - Bar - Petite restauration

Renseignements: Société de développement - 079 230 69 66

PAYERNE

La Commune se présente

Retrouvez le portrait d'un collaborateur communal dans chaque édition

Patrick Rapin La passion du bois

Patrick Rapin, dit Clovis, est né le 19 avril 1972 à Corcelles-près-Payerne. Il est marié à Sylvie et père d'une fille qui s'appelle Emma (13 ans) et d'un garçon qui s'appelle Jules (11 ans).

Patrick a effectué toutes ses écoles primaires à Payerne et environs.

Il a fait un apprentissage de 3 ans comme charpentier auprès de Rufenacht Charpente Sàrl à Corcelles. Il a terminé son apprentissage avec son CFC en poche.

Ensuite, pendant près de 12 ans, il a travaillé comme charpentier auprès de l'entreprise Pillonel SA à Payerne.

C'est le 1^{er} octobre 2002 que Patrick débute son activité au sein de la Commune de Payerne. Il est employé à 100 % en qualité d'ouvrier polyvalent, rattaché au service de l'entretien du domaine public. En avril 2016, il a été nommé remplaçant du chef du secteur de la voirie. Patrick est un homme qui touche à tout. Il s'occupe aussi bien des enterrements que de la livraison du vin. Il est également le responsable des manifestations et des places de jeux. Il effectue beaucoup de travail de menuiserie-charpente pour la réparation desdites places de jeux. Depuis toujours, Patrick a baigné dans le monde du bois. Son papa et sa maman ont également travaillé au sein de la Commune de Payerne. Patrick y connaissait beaucoup de monde et donc, en s'engageant à la commune, il savait que le travail répondrait entièrement à ses attentes.

Quand on lui demande d'évoquer un souvenir ou un fait qui l'a marqué à la Commune, il nous raconte un souper de fin d'année dont le thème était la maison hantée et dont les participants devaient se déguiser. Lors de cette soirée, il est arrivé avec un



cercueil dans lequel un de ses collègues s'était glissé. Ils avaient même demandé aux abattoirs des vieux os qu'ils s'étaient greffés sur leurs habits. Durant toute la soirée, les autres services voulaient essayer le fameux cercueil. "Ce fut une soirée très sympathique et décontractée" dit-il.

En ce qui concerne son temps libre, Patrick nous confie qu'il aime bien "bricoler" autour de sa maison. Il ne fait plus beaucoup de sport à cause de ses problèmes de dos. Dans sa jeunesse, il a fait beaucoup de skate hockey et du hockey sur glace. Maintenant qu'il ne les pratique plus, il aime regarder les matches à la télévision. Il apprécie également les petites virées à vélo avec ses enfants. Depuis 2008, il fait partie du comité des Brandons dans lequel il œuvre comme responsable subsistance et infrastructures de la Halle des Fêtes.

Patrick a également fait partie pendant 15 ans de la société de musique l'Avenir de Payerne et a été membre pendant 20 ans de la guggenmusik les Rebbiboel's, dont 4 années de présidence. Il a aussi fait partie pendant 20 ans des pompiers. **MG**



LES ACTUALITÉS

Fin de travaux

Assainissement et requalification de la rue Guillermaux

Le « *Trait d'Union* » n° 37 de décembre 2015 annonçait que les travaux de finition et la pose du tapis final se dérouleraient durant l'été 2016.

Les travaux qui ont repris pour finir ce chantier se termineront durant les vacances scolaires estivales. Nous remercions les riverains et la population pour leur compréhension. La Municipalité leur demande encore un peu de patience durant le mois de juillet.

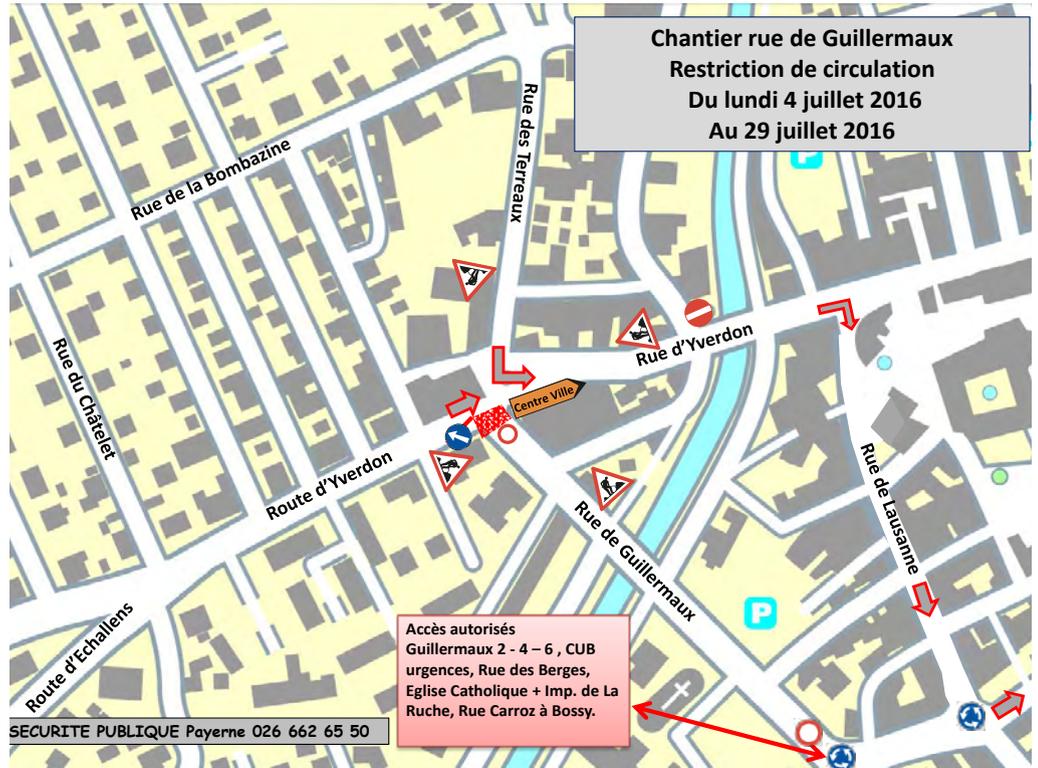
Programme des travaux

Du 13 juin au 1^{er} juillet 2016 :

Pour procéder au remplacement des conduites d'eau potable et de défense incendie ainsi qu'au remplacement de l'éclairage public, l'entreprise a pris possession de la rue d'Yverdon sur le pourtour du carrefour de l'ex Fivaz. Il n'y a pas de fermeture de route. Nous prions les usagers de se conformer à la signalisation mise en place.

Du 4 juillet au 29 juillet :

Afin de permettre la jonction du réseau souterrain sur le réseau existant d'eau, d'épuration, et d'éclairage public dans le carrefour de l'ex Fivaz, ainsi qu'aux préparatifs pour la pose définitive du tapis final, la rue Guillermaux sera fermée à la circulation (riverains autorisés).



Ces travaux se dérouleront en trois étapes soit :

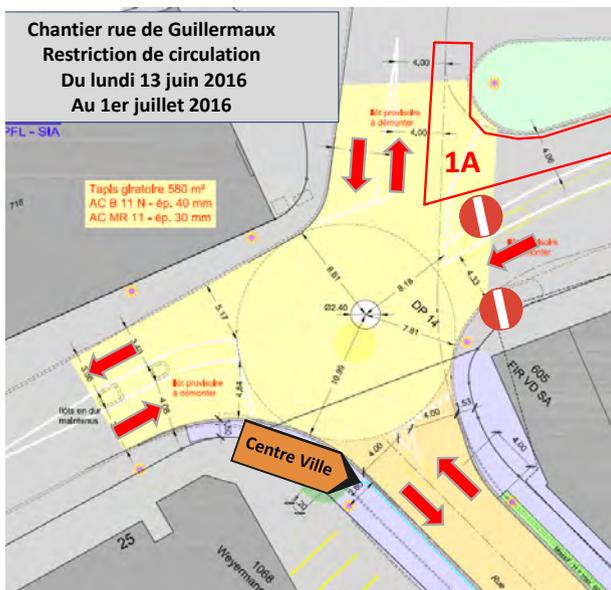
- Les travaux d'infrastructures dans le carrefour de l'ex Fivaz : Le carrefour n'est pas fermé au trafic, cependant l'accès à la rue Guillermaux sera fermé et l'accès au centre-ville par la route d'Yverdon sera praticable sur une seule voie. Le trafic de transit entrant par les routes d'Echallens et d'Yverdon sera détourné par la route de contournement sur le giratoire de l'aviation.
- Durant ce laps de temps, l'entreprise procédera aux travaux préparatoires pour la pose du tapis définitif sur la rue de Guillermaux et la rue de la Boverie (mise à niveau des grilles de route, fraisage, nettoyage...).
- La pose du tapis sur les trottoirs de la Boverie se fera le 20 juillet 2016. La pose du tapis définitif sur cette rue (tronçon giratoire du Carmena jusqu'au débouché de la rue de la Vieille Tuilière) avec fermeture complète de cette rue, se fera le 21 juillet 2016.

- La pose du tapis sur les trottoirs de la rue de Guillermaux se fera le 21 juillet 2016. La pose du tapis définitif sur cette rue (tronçon giratoire de l'ex Fivaz – giratoire de la Reine Berthe) avec fermeture complète de la rue Guillermaux et celle des Berges, se fera le 25 juillet 2016.

Dès le 29 juillet au soir, la circulation redevient normale.

Planification des travaux en 2017

La pose du tapis définitif sur le carrefour de l'ex Fivaz se fera en été 2017.



Merci à nos deux municipaux sortants

Christian Friedli et Jacques Henchoz

Comme vous le savez certainement, les 2 municipaux cités ci-dessus ont décidé, pour raisons professionnelles, de ne pas se reporter candidats à la Municipalité pour une nouvelle législature 2016-2021.

C'est donc le 30 juin 2016 que leur mandat politique se terminera et il est bon de rappeler ci-après quelques dossiers majeurs qu'ils ont traités.

Dès leur entrée en fonction, le 1^{er} juillet 2011, les 2 municipaux ont aménagé leur temps de travail professionnel pour être présents à 50 % pour gérer les affaires municipales, mais c'est bien au-delà que les 2 élus politiques se sont engagés pour mener à bien de nombreux projets.

Boverie et rue Guillermaux

- Assainissement et restauration du pont historique de Guillermaux
- Réaménagement de la rue Derrière-la-Tour
- Plans partiels d'affectation et plans de quartier (Vuary 2-4-6, Invuardes du Vernez, aux Invuardes II, à la Rue de la Gare, Vuary, La Coulaz (Rammes), Favez (en cours))
- Implantation et mise en place des projets immobiliers à la Coulaz (Rives de la Broye) et rue Guillermaux
- Assainissement de l'éclairage public (en cours)
- Restauration de l'Abbatiale – 1^{ère} étape et demande de crédits pour la mise en valeur de l'Abbatiale

et mise en place d'une maison de la musique

- Présidence de l'ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs) et de l'ARAJ
- Construction de 6 nouvelles classes au Collège Derrière-la-Tour
- Achat et déménagement du collège préfabriqué de la «Promenade Moderne» à l'Avenue de la Promenade avec la réorganisation de tous les sites scolaires
- Mise en place de la nouvelle structure régionale des pompiers SDIS Broye-Vully
- Mise en place d'un accueil parascolaire total
- Mise en place d'une politique pour les jeunes, intégration et intergénérationnel, avec engagement d'un animateur.

Nous remercions les 2 municipaux sortants pour leur engagement en faveur de la collectivité et nous leur souhaitons plein succès pour la suite de leur carrière professionnelle.

La Municipalité



Christian Friedli – Municipal Urbanisme et Travaux

- Aménagement du giratoire de la Fenette
- Aménagement et équipement du quartier du Sansui – 3^e étape (Impasse des Iris)
- Requalification et réaménagement de la rue de la Gare, place de la Gare, rue de la



Jacques Henchoz – Municipal Finances et Ecoles

- Gestion des finances communales avec les préavis annuels sur le budget et les comptes pour la période 2011-2016
- Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
M. Grandjean, rédactrice
J. Micco, rédacteur
J. Henchoz, rédacteur
F. Leuthold, graphisme et mise en page

Parution :
4 fois par année

Distribution :
Journal gratuit - tous ménages

LES AVIS OFFICIELS

Fauchage des terrains incultes

Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité Payerne rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants

sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Dès le 1^{er} juillet 2016, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Nous devons malheureusement constater que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l'ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu'à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement le piéton et le passage de la balayeuse pour l'entretien.

Nous rappelons qu'une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec un voisin / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la haie 60 cm)

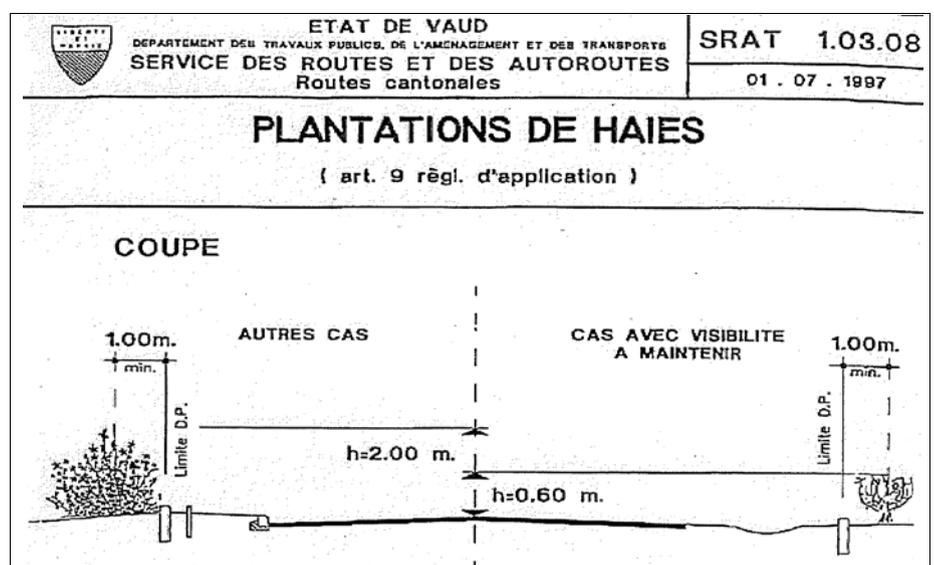


Exemple de haie qui déborde beaucoup trop sur le trottoir

En cas de plantation de haie en limite en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

Comme il est difficile de contrôler toutes les haies, nous invitons les usagers des trottoirs à nous informer par e-mail si une haie dérange le passage (e-mail : travaux@payerne.ch avec le nom de la rue et, si possible, le numéro).

MG



Pro Senectute Vaud,

proche des seniors au quotidien

PRO SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

Depuis 1919, l'association privée d'utilité publique contribue au bien-être matériel, physique et moral des personnes en âge de retraite. Diverses prestations sont à la disposition des seniors de Payerne, dans les domaines de l'information, de la prévention et des loisirs.

Des **consultations sociales** sont assurées gratuitement et en toute confidentialité par une assistante sociale, au bureau régional de Payerne ou à domicile. Les retraités et leurs proches peuvent y obtenir des conseils et réflexions sur la retraite, un appui administratif, un soutien individuel, une aide financière ainsi que des indications sur les directives anticipées et les dispositions testamentaires.

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour se mettre en mouvement, les seniors désirant pratiquer une **activité physique** peuvent rejoindre le groupe de gymnastique local. Des **excursions**

en bus adaptées aux personnes à mobilité réduite sont aussi régulièrement organisées pour les amateurs d'évasion, avec prise en charge à domicile.

Lors des **conférences Info-seniors**, des intervenants spécialisés mènent les rencontres, qui portent sur des thèmes intéressants particulièrement les seniors, et répondent aux questions des participants. La discussion se poursuit généralement autour d'une collation.

Les **Tables conviviales** privilégient les contacts de proximité et rythment le quotidien des seniors ; elles leur permettent de déguster un menu complet et équilibré, en bonne compagnie. Dans le cadre de la **Table d'hôtes**, un-e animateur-trice bénévole accueille jusqu'à neuf convives au minimum une fois par mois. Pour 15 fr. par personne, il-elle élabore un repas composé d'une entrée, d'un plat principal, d'un dessert et accompagné de boissons ; les mets sont variés. La **Table au bistrot** rassemble des aînés accompagnés d'un-e bénévole autour d'un menu du jour au restaurant.

Accompagnés par des formateurs retraités, les aînés peuvent découvrir **l'informatique** à leur rythme ou élargir leurs connaissances dans ce domaine, par groupe de six. Des **Rendez-vous théâtre** et **peinture** sont

également animés par des bénévoles passionnés et dynamiques.

Afin de poursuivre sa mission, Pro Senectute Vaud peut compter sur l'engagement de précieux **bénévoles**. Ils se rendent notamment de manière régulière au domicile de personnes âgées ayant de la peine à se déplacer afin de partager une activité avec elles, telles que la promenade, la lecture ou la simple conversation.

L'association est en permanence à la recherche de nouveaux volontaires actifs dans de nombreux domaines, dont ceux présentés ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Patricia Conus au 079 915 76 62 ou par e-mail patricia.conus@vd.pro-senectute.ch. Plus d'informations sur www.vd.pro-senectute.ch.

Lausanne, le 24 avril 2016

Plan canicule

Malgré une météo printanière bien maussade et humide... rappelez-vous l'été 2015 caniculaire !

Afin d'être prête en cas de nécessité cette année encore, notre Commune, sur demande du Canton, a adressé aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans un questionnaire leur demandant s'ils souhaitaient ou non le passage des visiteurs en cas de déclenchement du plan canicule par le Service cantonal de la Santé publique.

Merci aux nombreuses personnes qui ont retourné le questionnaire dans le délai fixé au 31 mai. Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore répondu ou oublié de le faire et qui souhaitent ces visites, n'hésitez pas à le communiquer à notre Service à la population (renvoi du formulaire reçu au moyen de l'enveloppe-réponse ou par tél. : 026 662 66 26, fax : 026 662 65 24, courriel : spop@payerne.ch). Mieux vaut tard que jamais !

Rappelez-vous :
« Mieux vaut prévenir que guérir ! »
Bel été à toutes et tous.

Une nouvelle rubrique

déstinée à la jeunesse



Tony Monteiro, avec l'aide de ses amis, a récemment démarré un projet pour l'ouverture de salles de gym les week-ends à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans. Le Trait d'Union a donc voulu en savoir un peu plus sur ces jeunes sportifs !

Quel âge as-tu ?

J'ai 17 ans, mais bientôt 18 !

Peux-tu te présenter en quelques lignes ?

Je m'appelle Tony, j'habite Payerne. Je suis au SEMO actuellement, mais je suis en recherche d'un apprentissage pour la rentrée. Pendant le temps libre, je fais du foot et ceci depuis l'âge de 7 ans.

Tu es un des initiateurs du projet d'ouverture des salles de Gym, explique-nous quels sont les objectifs de ce projet ?

J'aime beaucoup passer du temps avec mes amis, de plus nous pratiquons de foot tout le temps sauf pendant la période hivernale. On a donc monté ce projet pour prolonger notre passion. On a aussi pensé aux autres jeunes, car ce projet évite de traîner dans la rue.

Qu'est ce qui t'a motivé à être un porteur du projet ?

Tout d'abord, c'est un projet fait avec mes amis, ensuite, c'est stimulant, car on a ressenti tout de suite qu'on pouvait le réaliser grâce

aux soutiens des professionnels qui nous ont entourés et guidés.

À ce jour, on est dans le pré-projet avec 3 séances test qui vont nous permettre de savoir ce qui va et ce qui ne va pas pour poursuivre la suite du projet.

Quelle est ta devise ?

Si t'as des buts dans ta vie, n'abandonne jamais !

Si tu avais le choix entre ses situations ? :

- *Un séjour à Rio pendant les JO*
- *Un stage de foot d'une heure avec Messi*

• *24h dans l'espace avec tes copains*

Sans hésiter la troisième ! Une ballade dans l'espace avec mes amis. On fait beaucoup de choses ensemble, l'espace serait juste trop cool !

C'est quoi une journée parfaite pour toi ?

Une belle journée ensoleillée, en congé et passant du temps avec mes amis.

Un dernier mot ?

Un grand merci aux professionnels qui nous ont accompagnés pour ce projet et qui nous aident à réaliser nos idées !

DB



GENS D'ICI ET D'AILLEURS

Voici dans votre nouvelle rubrique «Gens d'ici et gens d'ailleurs» une nouvelle personnalité. Pour rappel, cette rubrique a pour but, au travers d'une interview, de mettre en lumière une personnalité née ailleurs et qui vit et s'épanouit à Payerne. Nous avons rencontré M. Azemi Ekrem. Voici le compte-rendu et bonne lecture !



Nom et prénom de la personne :
Azemi Ekrem

Âge : 28 ans

Profession, occupation : Je travaille, depuis 6 ans, dans le marketing dans une entreprise multinationale,

basée à Lausanne. Je suis aussi engagé comme secrétaire et porte-parole de l'Association Culturelle Musulmane de Payerne (ACMP)

J'étais très jeune et l'intégration c'est l'école. Ce fut un peu difficile, car je ne parlais pas la langue, donc, en plus des heures d'école avec mes camarades, j'avais des heures supplémentaires pour apprendre le français. Au début, c'était dur, mais j'ai rapidement maîtrisé la langue et les choses se sont peu à peu apaisées.

Les Suisses communiquent d'une manière différente ?

Oui, je dirais de façon pragmatique, ils vont à l'essentiel, mais ils cherchent souvent un consensus dans les situations tendues.

Y a-t-il des sujets dont on évite de parler dans les deux pays (Suisse et Kosovo) ?

En Suisse, j'ai l'impression qu'ils sont plus réservés sur les sujets liés aux étrangers.

Au Kosovo, en revanche, les gens sont plus en retenue sur des thématiques liées aux changements culturels en lien avec la famille.

Je suis originaire de la Ville de Podujevë, au nord-est du Kosovo. Ville de plus 23 453 habitants.

Quelles sont les différences culturelles que vous avez notées ?

Tous les sujets inhérents à la famille. J'ai l'impression que la famille a une place prépondérante dans la société kosovare. Les membres d'une famille ont un lien fort et constant. Il est rare que l'on passe plus de deux jours sans prendre des nouvelles de nos proches. De plus, on a une forte considération de nos aînés, plusieurs générations peuvent habiter sous un même toit.

Y a-t-il des différences entre le système scolaire de la Suisse et du Kosovo ?

Les dirigeants au Kosovo favorisent l'essor des études universitaires pour chaque jeune. Le système d'apprentissage n'existe pas encore.

L'organisation des loisirs est-elle différente dans les deux pays ? Qu'est-ce que l'on fait pendant son temps libre ?

Au Kosovo, le foot prédomine sur toutes les

autres activités sportives. Mais les personnes sont souvent à l'extérieur, en ballade ou dans les cafés à refaire le monde.

Avez-vous des habitudes typiquement du Kosovo que vous conservez ?

Oui, dans ma culture la religion prend une place importante et cela est important pour moi. De plus, j'adore des plats typiques comme la « Pita » dans toutes ces variantes : aux épinards, aux pommes de terre, etc.

Quelles sont pour vous les avantages de la multi-culturalité ?

Une grande ouverture d'esprit et de tolérance envers l'autre. Une richesse culturelle alimentée par les différences de tout un chacun.

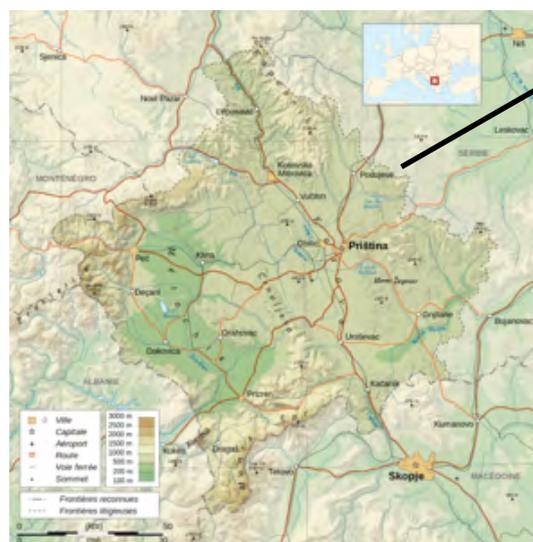
Avez-vous une suggestion ou/et une recommandation à donner pour qui aimerait aménager à Payerne ?

De pouvoir s'intégrer une association ou à une société locale, s'intéresser aux aspects politiques d'une commune en plein essor. Participer aux manifestations telles que les brandons, le Tirage et aux autres événements sportifs et culturels.

Pour terminer, si vous deviez décrire en une seule phrase la commune de Payerne, ce serait laquelle ?

Une belle ville où il fait bon vivre. Ville de dynamisme économique et d'innovation comme par exemple le projet Solar Impulse qui a démarré à Payerne.

DB



Situation familiale : Marié

Pays ou région d'origine : Kosovo et Suisse depuis 2 ans.

En Suisse depuis ?

Je suis en Suisse depuis l'âge de 7 ans. Tout d'abord, mon père était saisonnier dans les années '80 et, en 1994, avec le regroupement familial, nous avons rejoint mon père en Suisse, ici à Payerne

Vous avez bien été accueilli en Suisse ?

Le Kosovo en quelques chiffres:

Superficie: 10 887 Km²

Population: 1 820 631

Capitale: Pristina

Chef de l'Etat: Hashim Thaçi

Religions: environ 90 % de la population est dite de tradition musulmane

Statistiques: Environ 200'000 personnes à ce jour en Suisse et 462 sur la Commune de Payerne au 31.12.2015

LES AVIS OFFICIELS

Information sur votre eau de consommation

Selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, de source et minérale (art.5)



L'eau du réseau de Payerne est contrôlée trois fois par année selon un programme défini par le Laboratoire cantonal. Les prélèvements sont réalisés par le secteur communal des eaux.

Chaque contrôle compte neuf échantillons à prélever à différents endroits représentatifs du réseau, entre les sources et les robinets. Ces échantillons sont ensuite envoyés au Laboratoire cantonal pour analyse microbiologique.

A noter qu'un quatrième contrôle dit « prélèvement de surveillance » est effectué directement par le Laboratoire cantonal pour une analyse microbiologique et chimique.

Durant l'année 2015, **tous les échantillons prélevés répondaient aux exigences légales** pour les paramètres analysés.

Qualité de l'eau

Voici quelques commentaires sur deux paramètres chimiques qui nous concernent plus particulièrement (valeurs mesurées lors du prélèvement du 19.05.2015 (Fontaine publique en ville) :

Dureté totale, 39.3°f (degré français).

On dit souvent que l'eau est un solvant universel : en effet, durant son voyage à travers les différentes couches géologiques, elle dissout de nombreux minéraux présents dans l'environnement. Plus l'eau contient de calcium et de magnésium dissous, plus elle est dite « dure ». Cette dureté n'altère pas la qualité de l'eau mais elle permet plutôt d'en améliorer le goût. Toutefois, elle met à rude épreuve les installations sanitaires et impose aux propriétaires d'immeubles un contrôle régulier des appareils et des conduites.

Approvisionnement en eau

Provenance		Quantité	Traitement
Eau de source ⇒ écoulement gravitaire	captages divers	54.51%	traitement préventif au chlore actif
Eau de nappe ⇒ pompage	Montagny (la Praz) Corcelles (la Vernaz)	8.83 % 36.66 %	aucun
Consommation annuelle 2015	1'192'163 m ³ /an		
Consommation moyenne annuelle (2011-2015)	1'257'153 m ³ /an		
Nombre d'habitants approvisionnés	9'645 (Payerne) + 962 (Fétigny)		
Consommation journalière moyenne (y.c. industrie)	~ 286 l/hab.		(moyenne suisse : 400l/hab.)
Consommation domestique journalière moyenne	160 l/hab.		(moyenne suisse)

En Suisse, on distingue six classes de dureté :

	Dureté °f	Appréciation
1	0 - 7	très douce
2	7 - 15	douce
3	15 - 25	moyennement dure
4	25 - 32	assez dure
5	32 - 42	dure
6	42 et plus	très dure

A Payerne, entre 1990 et 2014, la dureté totale a été mesurée entre 35,6°f et 46,9°f.

Nitrates, 23.0 mg/l.

Les nitrates proviennent des engrais chimiques (nitrate de potassium ou salpêtre) ou de ferme (purin, etc.) et parviennent par lessivage dans les nappes phréatiques

puis dans l'eau potable. Ils deviennent problématiques en fonction de l'importance du travail du sol (labourage, sols laissés à nu, etc.).

En Suisse, une valeur de 40 mg de nitrates par litre d'eau potable est tolérée. Le principal risque considéré concerne les nourrissons, lesquels se révèlent être particulièrement sensibles aux nitrites. Une teneur élevée en nitrates dans le sang peut entraîner la méthémoglobinémie (cyanose, diminution du transport d'oxygène dans le sang). A noter, qu'au cours des soixante dernières années, aucun cas de cette maladie qui aurait pu être attribuée à la teneur en nitrates de l'eau de boisson n'a été observé en Suisse.

En cas de dépassement des valeurs légales, l'information sera rendue publique aux consommateurs par voie de presse. **NoC**

LES AVIS OFFICIELS

Paramètre	Valeurs mesurées	Commentaire	
Température [°C]	15.5		
Dureté totale [°f]	39.3	eau très dure	
Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité	Tolérance légale
Calcium [mg Ca ⁺⁺ /l]	123	< 200 mg/l	
Magnésium [mg Mg ⁺⁺ /l]	21.0	5 - 125 mg/l	
Sodium [mg Na ⁺ /l]	8.7	< 20 mg/l	
Potassium [mg K ⁺ /l]	1.6	< 5 mg/l	
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ ⁻ /l]	422	- - -	
Sulfate [mg SO ₄ ⁻⁻ /l]	25.0	< 50 mg/l	
Chlorure [mg Cl ⁻ /l]	25.0	< 20 mg/l	200 mg/l
Nitrate [mg NO ₃ ⁻ /l]	23.0	< 25 mg/l	40 mg/l

Prélèvement de surveillance effectué par le Laboratoire cantonal sur une fontaine publique en ville le 19 mai 2015

Plus d'informations...

Commune de Payerne, Service des infrastructures, secteur des eaux

☎ +41 (26) 662 65 30 - Internet : www.payerne.ch/go/eau



Containers semi-enterrés à l'Impasse des Iris, dans le quartier du Sansui

La Municipalité a pris la décision, dans le cadre de la réalisation des équipements du quartier du Sansui, d'installer un éco-quartier en bordure de la route de l'Impasse des Iris. Maintenant que plusieurs constructions sont habitées, il est temps de les exploiter.

Ces 3 containers semi-enterrés sont en fonction depuis mi-mai 2016. Ils sont à disposition du quartier du Sansui pour y recevoir, d'une part, les ordures ménagères destinées à l'incinération dans le sac officiel jaune et, d'autre part, du verre et, respectivement, du papier dans le but d'être recyclés.

Pour ce genre de collecte non surveillée, la Municipalité a opté pour un contrôle d'accès aux récipients au moyen d'une carte magnétique attribuée à chaque ménage de la zone d'apport. En dehors de cette zone d'apport, personne n'a accès aux containers semi-enterrés. Cette carte d'accès est nominative, en cas de perte, de vol, de détérioration ou simplement d'abus, elle peut être bloquée. Cas échéant, elle peut être réactivée.

La Municipalité remercie les habitants de ce quartier pour leur compréhension et leur participation au tri des déchets, contribuant ainsi à une ville propre et agréable à vivre.

LES DIVERS

Le Salon des Dégustations 2016

Une expérience gustative et relationnelle unique



Des producteurs et artisans passionnés d'ici et d'ailleurs seront présents avec leurs produits authentiques et de qualité à la Halle des fêtes de Payerne du 22 au 25 septembre 2016.

Venez découvrir, échanger et arpenter les allées du Salon dans une ambiance conviviale.

Dans un monde toujours plus globalisé, le Salon des Dégustations vise à préserver la relation directe entre artisans et consommateurs. C'est pourquoi, cette année, nous vous plongerons dans le savoir-faire et les saveurs d'autrefois, révélant le thème de cette 2^e édition « *Retour à nos racines* ». Venez nombreux, seul, en couple ou en famille, célébrer les couleurs de l'artisanat !

Participez sur place à notre jeu concours avec à la clé un repas gastronomique pour deux à l'Hôtel-Restaurant de la Gare de Lucens. Son chef reconnu, Pierrick Suter, nous fait, d'ailleurs, l'honneur d'être l'ambassadeur de cette 2^e édition.

Un rendez-vous à ne pas manquer.



Le KVO mobile est arrivé

La commune a fait l'acquisition d'une remorque équipée pour la promotion et la vente des vins de la commune dans le cadre de manifestations.

Ce nouvel équipement baptisé le "KVO mobile" permettra de mettre en place rapidement une structure professionnelle pour la dégustation et la vente de nos excellents crus.

Dorénavant, vous verrez le KVO mobile dans les différentes manifestations de notre cité.

MG



LE CALENDRIER

Fête fédérale de lutte Estavayer 2016

Restrictions de circulation

La route de Grandcour (de Grandcour au giratoire de la Caserne d'Aviation) sera fermée du jeudi 25 août dès 22h30 au lundi 29 août à 6h00.

En ville de Payerne, l'av. Général-Jomini et la route de Grandcour (du Giratoire de la Promenade au giratoire de la Caserne d'Aviation) seront fermées à la circulation du vendredi 26 août dès 13h30 au dimanche 28

août à 24h00. Les riverains et les entreprises bénéficieront d'accréditations pour accéder à leur domicile ou locaux commerciaux. Les macarons seront envoyés prochainement par l'organisateur de la fête.

La déchetterie sera donc fermée le vendredi 26 août et le samedi 27 août.

La rue de la Gare sera en sens unique et autorisée uniquement aux riverains et aux entreprises.

Cela s'appliquera du **vendredi 26 août dès 8h00 au dimanche 28 août à minuit**. Les riverains et les entreprises bénéficieront également d'accréditations pour accéder à la rue de la Gare. Les autorisations suivront par courrier.

Le secteur de la Sécurité publique se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant les restrictions de circulation en ville de Payerne.

Prochaines manifestations

Du vendredi 19 au lundi 22 août 2016
Tirage 2016

Du vendredi 26 au dimanche 28 août 2016
Fête fédérale de lutte et de jeux alpestres, ESTAVAYER 2016

Du Vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2016
Brocante de Payerne
Halle des Fêtes

Du jeudi 22 au dimanche 25 septembre 2016
Salon des Dégustations
Halle des Fêtes

Samedi 1 et dimanche 2 octobre 2016
Vente paroisse catholique
Halle des Fêtes

Mercredi 12 octobre 2016
Vente paroisse catholique
Halle des Fêtes

Vendredi 14 octobre 2016
Festival de musique années 70-80
Halle des Fêtes

Vendredi 14 octobre 2016
Festival de musique années 70-80
Halle des Fêtes

Samedi 15 octobre 2016
125^e anniversaire de la Société de développement de Payerne
Halle des Fêtes

du 4 au 13 novembre 2016
Comptoir de Payerne
Halle des Fêtes



LA DER

La Municipalité sortante

En 2011, pour la première fois, la Municipalité sortante avait élaboré un programme de législature. Il s'agissait d'un engagement destiné à donner la vision de l'exécutif nouvellement élu sur l'avenir de la ville. L'objectif global de la Municipalité décliné en 2011 était de faire de Payerne une ville qui maîtrise son développement, qui assume son rôle de chef-lieu, tout en offrant un cadre de vie de qualité et des infrastructures de premier ordre.

A l'heure du renouvellement des autorités, il convient de jeter un regard en arrière et de dresser un bref bilan de l'action menée.

URBANISME ET INVESTISSEMENTS

Pour Payerne, le défi majeur a consisté à élaborer une politique de développement urbanistique de la ville de manière harmonieuse, équilibrée et conviviale.

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, il convient de citer ci-après les investissements phares de cette période, à savoir : le quartier de La Coulaz, l'acquisition de parcelles en Champ Aubert, l'équipement de la Z.I. Champ Cheval, la zone du Sansui étape 3 et secteur 7, les giratoires de la Fenette et de la rue de la Gare, la réfection du 1er étage de l'Hôtel de Ville, la rénovation de la Halle des Fêtes, la rénovation du Café du Marché ainsi que, bien entendu, l'Aéropôle.

Il est intéressant de noter, également, que les ventes de terrains durant la période 2011 à 2015 concernant l'Aéropôle, la Blancherie, La Coulaz, la zone Champ Aubert et la zone du Sansui 3 nous ont rapporté plus de Fr. 24'000'000.--.

Aussi, tout au long de la législature, la Municipalité a eu à l'esprit l'équilibre entre la construction de logements de qualité et intégrés et un développement urbain et en infrastructures répondant aux citoyens (routes, écoles, parascolaire, bâtiments communaux, etc.). Elle a mis un fort accent sur la qualité des espaces verts communaux, en créant, entre autres, une nouvelle Place du Général Jomini.

PRIORITE A LA COMMUNICATION

Dans un autre registre, la Municipalité a travaillé sur le renforcement de sa politique de communication. Elle s'est efforcée, notamment, de développer une nouvelle identité visuelle des documents officiels et de moderniser ses supports de présentation, dont font partie le journal communal, Le Trait d'Union, et le panneau électronique d'information situé à la Place Général Guisan. Elle a aussi procédé à la refonte des sites Internet de la Commune, du Musée et des Propriétés de la Ville et développé leurs guichets virtuels respectifs.

En outre, elle organise un point presse à la sortie de pratiquement tous les documents officiels, tels les préavis. Par ailleurs, en ayant à l'esprit un objectif de ville sûre, la Municipalité a travaillé, tout au long de la législature, sur le maintien, voire le renforcement, de la sécurité des citoyens en développant la présence d'agents dans la rue, ceci en collaboration étroite avec des partenaires.

ENGAGEMENT DANS LA VIE PUBLIQUE

Par ailleurs, l'exécutif communal a participé activement à la vie associative et publique. Il a multiplié les démarches avec les milieux politiques et économiques ainsi qu'avec les commerces et la SIC, sans oublier une présence relevée dans les diverses manifestations et animations de la vie associative locale et régionale. De nombreuses séances se sont déroulées afin de trouver des solutions aux dossiers en cours en privilégiant, en tout temps, le contact et l'échange avec la population.

La Municipalité s'est fortement engagée dans les événements susceptibles d'assurer un

rayonnement de la ville et de la région (Tour de Romandie, Fête cantonale des Chanteurs, Air14, Vendanges Précoces, Giron des Musiques Broyardes, fêtes traditionnelles), mais aussi en faveur de ses sociétés locales.

Il s'agit de citer également la création du KVO qui contribue à l'esprit de convivialité.

BON VENT POUR LA SUITE

En passant le témoin à la nouvelle équipe de l'exécutif de la ville, la Municipalité sortante est consciente des enjeux à venir : les complexes scolaires, l'EMS, la zone sportive, les logements, la sécurité, la suite de la restauration de l'Abbatiale, etc. La nouvelle équipe choisie par le peuple est prête à reprendre le flambeau. Le travail de base a été réalisé et il est solide, il conviendra de poursuivre avec le même état d'esprit, dans la même direction.

Bien entendu, tous les collaborateurs communaux doivent être associés à la réalisation de ces objectifs. La Municipalité tient à les remercier vivement pour leur engagement et leur collaboration.

La Municipalité sortante

